

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 17 DÉCEMBRE 2007 (30)

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 17^e jour du mois de décembre 2007, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Jocelyn Bouchard, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

ABSENT : Le conseiller M. Gilles Veilleux

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

1. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2008

L'élaboration du budget 2008 a été réalisée avec beaucoup de rigueur en raison, particulièrement, du dépôt du nouveau rôle d'évaluation.

Certains contribuables subiront une augmentation de leur facture de taxes, d'autres de légères diminutions. Même si nous profitons de ce nouveau rôle pour diminuer le taux de taxation tel que mentionné si après, il nous est impossible de maintenir le statu quo du compte de taxes lorsque l'évaluation moyenne pour l'ensemble du territoire augmente d'un peu plus de 10%. Cependant, les efforts ont été mis afin que le portrait financier soit le plus près de vos préoccupations et de votre capacité de payer. Cependant, nous avons considéré l'amélioration de nos infrastructures de base (aqueduc, égout et rues), nos installations sportives et soutenir le développement économique.

Le budget total de la Ville de Roberval augmente de 4,2%, soit 565 781,00\$ et ce, en dépit des hausses entraînées particulièrement par les produits pétroliers, les coûts énergétiques et les salaires. Grâce aux efforts déployés lors des années antérieures, nous réussissons à dégager des marges de manœuvre par la diminution du service de la dette et par le contrôle de nos dépenses.

Afin de diminuer l'effort fiscal d'un bon nombre de citoyens, le taux de la taxe foncière de base est réduit de 0,10\$, soit de 1,75\$ à 1,65\$ du 100,00\$ d'évaluation. Nous instaurons également un taux spécial pour le secteur industriel en réduisant le taux de 2,98\$ à 2,88\$ du 100,00\$ d'évaluation et ce, dans le but de soutenir nos promoteurs industriels et aussi de faire collectivement notre part afin d'aider à la relance du secteur forestier. Pour le secteur commercial, nous maintenons le statu quo, soit un taux de taxe à 2,98\$ du 100,00\$ d'évaluation. Quant à la tarification des services, elle demeure inchangée pour l'aqueduc et les égouts mais la taxe sur les ordures ménagères sera haussée de 10,00\$ par unité.

3. ADOPTION DU BUDGET 2008

2007-657

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le budget 2008 de la Ville de Roberval soit adopté telle que présentation faite.

REVENUS

<i>REVENUS</i>	<i>%</i>	<i>BUDGET 2008</i>
TAXES	74,34%	10 399 588 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	13,12%	1 835 307 \$
SERVICES RENDUS	5,50%	768 913 \$
AUTRES REVENUS	3,20%	447 710 \$
TRANSFERTS	3,84%	537 380 \$
	100,00%	13 988 898 \$

DÉPENSES

<i>DÉPENSES</i>	<i>%</i>	<i>BUDGET 2008</i>
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	15,40%	2 155 136 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	16,87%	2 357 994 \$
TRANSPORT ROUTIER	16,17%	2 261 853 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	12,99%	1 816 705 \$
URBANISME	7,39%	1 034 381 \$
LOISIRS & CULTURE	13,77%	1 926 398 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	13,99%	1 957 689 \$
IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS	2,88%	403 501 \$
AFFECTATIONS NETTES	0,54%	75 241 \$
	100,00%	13 988 898 \$

4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2008, 2009 ET 2010

2007-658

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le «Plan triennal des immobilisations pour les années 2008, 2009 et 2010» soit adopté telle que présentation faite.

	2008	2009	2010
FONDS GÉNÉRAL			
Aménagement et bureaux au 3e étage de la mairie	20 000 \$		
Rachat des véhicules et équipements - Incendie	45 701 \$	45 701 \$	45 701 \$
Génératrices - Incendie	7 000 \$		
Pont roulant au garage municipal	50 000 \$		
Développement domiciliaire - Rue Rémi-Meunier	3 000 \$	20 000 \$	
Développement domiciliaire R#2007-23 - Promoteur ville	1 080 \$	6 480 \$	
Gradins sur le quai	10 000 \$		
Nouveaux lampadaires	5 000 \$		
Système d'éclairage à la Pointe-Scott	20 000 \$		
Bureaux à l'aérogare	20 000 \$		
Plaquettes patrimoniales	2 500 \$		
Circuit des bronzes	5 000 \$		
Repères géodésiques	3 000 \$		
Clôtures pour les parcs et VTT	10 000 \$		
Bordures au parc industriel	25 000 \$		
Clôture au terrain de tennis	3 500 \$		
Système d'alarme à Place de la Traversée	5 400 \$		
Plate-forme à la Marina	10 000 \$		
Équipements de parcs	26 800 \$	10 000 \$	10 000 \$
Réfection du terrain de soccer	14 000 \$		
Caméra de surveillance skate-park	5 000 \$		
Tables à l'aréna	1 100 \$		
Surfaçeuse à l'aréna	85 000 \$		
Logiciel à la bibliothèque	21 000 \$		
Ordinateurs à la bibliothèque	5 500 \$		
Vannes réservoir rang 1		30 000 \$	
Éclairage brise-lames		25 000 \$	
Traverse rue Tremblay			40 000 \$
Gicleurs garage et mairie			85 000 \$
Affichage des parcs et bâtiments		10 000 \$	10 000 \$
Ponceau rang Hudon			25 000 \$
Correction devers boul. Horace-J.-Beemer			15 000 \$
Pavage garage municipal		30 000 \$	
Réfection terrains de tennis		60 000 \$	
Enseignes parc industriel		20 000 \$	
Sous-total	404 581 \$	257 181 \$	230 701 \$
FONDS DE ROULEMENT			
Véhicules de service - Travaux publics (2)	66 000 \$		
Caméra thermique - Incendie			42 000 \$
Véhicule de service - Prévention incendie		33 000 \$	
Téléphone satellite - Incendie		2 000 \$	2 000 \$
Sous-total	66 000 \$	35 000 \$	44 000 \$
RÈGLEMENT D'EMPRUNT			
Développement domiciliaire R#2007-23	14 595 \$	87 320 \$	
Agrandissement de la bibliothèque R#2007-30	200 000 \$		
Camion autopompe - Incendie	230 000 \$		
Camion-écreur - Travaux publics	380 000 \$		
Niveleuse - Travaux publics	250 000 \$		
Souffleur détachable - Travaux publics	160 000 \$		
Developpement domiciliaire		300 000 \$	50 000 \$
Programmes d'infrastructures en aqueduc et égout	1 000 000 \$	1 000 000 \$	500 000 \$
Salle de chloration - Usine d'eau potable	100 000 \$		
Réfection rue Scott			150 000 \$
Réseau local de pistes cyclables		130 000 \$	
Aqueduc et égout Anse		175 000 \$	
Prolongement rue Castonguay		200 000 \$	
Agrandissement du centre d'archives		300 000 \$	
Rénovations des infrastructures sportives		1 000 000 \$	1 000 000 \$

Sous-total	<u>2 334 595 \$</u>	<u>3 192 320 \$</u>	<u>1 700 000 \$</u>
TOTAL	<u>2 805 176 \$</u>	<u>3 484 501 \$</u>	<u>1 974 701 \$</u>

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Guy Larouche s'interroge sur la décision prise par le Conseil de réduire la taxe de 1,75\$ à 1,65\$ alors que selon ses calculs personnels, le Conseil aurait pu réduire le taux de la taxe foncière à 1,60\$, ce qui aurait généré une marge de manœuvre de 343 395,00\$ au lieu de 520 328,00\$.

Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil, d'un choix politique. Le budget 2008 est réaliste et permet aux élus de se donner une marge de manœuvre pour réaliser certains travaux d'infrastructures et soutenir le développement économique. Dans l'élaboration de ce budget, le Conseil a tenu compte de la capacité de payer des contribuables et dans le futur, s'il y a possibilité, le Conseil envisage de diminuer le taux de la taxe foncière. Il faut éviter une baisse substantielle lors d'une année donnée et par la suite, augmenter le taux de la taxe foncière et celles des services. Il s'agit donc d'une décision prudente en étant conscient qu'un pourcentage de 74% de nos revenus provient des taxes perçues auprès des citoyens et corporations.

- Quant à la question adressée par M. Guy Larouche, au Conseil lors de l'assemblée publique du 3 décembre 2007, relativement au pourcentage d'écart au niveau résidentiel et le montant d'évaluation y découlant, Monsieur le Maire tient à apporter les précisions suivantes :

- Pour l'année 2008, les valeurs imposables dans le secteur résidentiel sont de 326 241 320,00\$ alors que les valeurs imposables au 11 septembre 2007 dans le secteur résidentiel étaient de 287 397 848,00\$ et représentant une augmentation de 38 843 472,00\$, soit une variation de 13,53% du secteur résidentiel. À cela, on doit ajouter tous les autres secteurs, à savoir industriel, agricole, terrains vacants, six logements et plus, non résidentiels commerciaux, ce qui représente une augmentation moyenne de 10,20% du rôle d'évaluation 2008 par rapport à celui de 2007.

Nonobstant ce qui précède, le budget 2008 augmente de 4,21% par rapport à celui de 2007.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2007-659

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu unanimement, que la présente assemblée soit levée.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

SIGNÉ LE : Le 18 décembre 2007

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/chp

(Réf. : Chp/Conseil/PV20071217 - Assemblée spéciale)